

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Centre Multimédia et Points d'Accès Numérique de Dijon et de son Agglomération - Années 2013-2015 - Nouvelle convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, l'État (Education Nationale) et l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public 21 "Les PEP21"**

Monsieur Mekhantar, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, l'État (Education Nationale) et l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public 21 « Les PEP 21 », tendant à la définition des conditions de soutien de la Ville au fonctionnement du Centre multimédia.

La convention, signée le 27 novembre 2008, était conclue pour une durée illimitée. Il est aujourd'hui proposé de redéfinir les objectifs qui ont présidé à son établissement.

Le Centre multimédia a été créé en 1992 à l'initiative de la Ville et de l'État (Education Nationale). Il est implanté dans le quartier des Grésilles à la médiathèque Champollion et est géré par l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public 21 « Les PEP 21 ». Depuis 2004, lui a été adjoint le réseau des Points d'Accès Numériques de Dijon et de son Agglomération (PANDA), au nombre de neuf à ce jour, labellisé Espace Public Numérique. Ce réseau développe des actions dans le cadre scolaire et en dehors de ce dernier.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- favoriser l'accès de tous les publics aux nouvelles technologies,
- permettre le développement de l'apprentissage des droits et devoirs dans le cadre d'une approche de la citoyenneté,
- favoriser les actions d'échanges, de construction de projets individuels ou collectifs, de communication et d'insertion pour les publics les plus en difficulté,
- permettre à des établissements scolaires de bénéficier d'un accompagnement afin de réaliser des produits multimédias : vidéos, pages web, etc., et accompagner des projets passerelles entre la Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) et le quartier des Grésilles.

Les nouvelles orientations envisagées pour la future convention 2013-2015 sont les suivantes :

- la délégation, à terme, de l'organisation des séances individuelles dispensées dans les PANDA implantés dans les structures de quartier ; ces initiations demandent, en effet, peu de technicité contrairement aux initiations collectives ; les animateurs des structures seraient formés pour intervenir en lieu et place des animateurs PANDA ; le Centre multimédia assurerait la coordination de cette organisation ; ce nouveau fonctionnement permettrait de positionner les structures de quartier comme des acteurs à part entière ; de nouveaux publics seraient ainsi touchés ; une étude à ce sujet a été demandée par l'association « Les PEP 21 » à des étudiants de l'IRTESS afin de dresser un état des lieux des PANDA et de proposer des préconisations de fonctionnement ; le rendu est prévu en septembre 2013 ;
- le déplacement des trois PANDA Chevreur, Montchapet, Toison d'Or, dans les structures de quartier existantes afin de dynamiser leur fonctionnement à l'échelle de ces quartiers ;
- le maintien de l'animateur mis à disposition par l'Éducation Nationale pour les interventions sur les écoles de la ZEP des Grésilles, mais avec la perspective d'un élargissement de son champ d'action en direction de tous les groupes d'utilisateurs ;
- le développement du rôle du Centre multimédia comme centre de ressources et de formation pour l'ensemble des Espaces Publics Numériques du Grand Dijon, qui permettrait ainsi une harmonisation de l'offre ; le Centre multimédia propose actuellement une quarantaine d'initiations informatiques différentes à ses publics ;
- le développement d'activités payantes par le Centre multimédia, lui permettant de trouver de nouvelles recettes en tant que prestataire de services, notamment sur les projets vidéo ;
- la gratuité d'accès aux PANDA, entérinée par le Conseil Municipal le 18 mars dernier et qui a pris effet le 1er avril 2013.

Le montant annuel de l'aide financière apportée par la Ville à l'association « Les PEP 21 » en contrepartie de la mise en œuvre de ce dispositif, s'élèvera à 180 000 € pour les trois années de la future convention (2013-2015). Ce montant est constitué d'un financement CUCS (du fait du conventionnement avec l'Éducation Nationale) de 150 000 €, complété d'un financement de 30 000 € de droit commun.

La convention sera renouvelée chaque année par tacite reconduction sous réserve de la présentation, par l'association « Les PEP 21 », d'un rapport d'activités et financier.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de pérenniser le soutien de la Ville à l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public 21 « Les PEP 21 » pour le fonctionnement du Centre multimédia et des Points d'Accès Numérique de Dijon et son Agglomération, durant la période 2013-2015, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, l'État (Education Nationale) et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**